

COMMUNE D'ARTIGNOSC-SUR-VERDON

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 08 DECEMBRE 2023

- Conseillers présents : Mesdames : Joëlle ROUVIER, Christine MESSAGER, Pascale SOLE ;
Messieurs : Serge CONSTANS, Jacques AVANIAN, Sylvain GARRON ;
- Conseiller absent : Monsieur Joachim DA CUNHA ;
- Absents représentés : Madame Céline BARRE donne pouvoir à Monsieur Serge CONSTANS ;
Monsieur Bernard DE WACHTER donne pouvoir à Madame Pascale SOLE ;
- Le quorum est atteint
- Secrétaire de séance : Madame Christine MESSAGER ;

Début de séance : 18 h 30

Fin de séance : 19 h 10.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 octobre 2023 à l'approbation des conseillers municipaux présents. Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Zone d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE nR) : Lancement de la concertation ;
- Territoire d'énergie Var : transferts de compétences des communes de GASSIN, SAINT TROPEZ et SEILLANS ;
- Charte de l'accueil social inconditionnel de proximité (ASIP) ;
- Création d'emplois non permanent pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité ;
- Acquisition de terrains dans le cadre de l'extension et la mise en accessibilité du cimetière d'ARTIGNOSC SUR VERDON ;

- Acquisition d'un terrain dans le cadre du rachat de la voirie : copropriété « Les Planets » ;
- Acquisition d'un terrain : parcelle N°247 - section C, pour le déplacement de l'oratoire de Sainte Euphémie ;

Liste des actes pris dans le cadre des articles L.2322-1, L2322-2, L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

- MARCHE PUBLIC :

Décision du Maire N°2023-09-027 : approuvant le devis de prestation de service de la société SPL Ingénierie Départementale 83, concernant l'assistance et le dossier de consultation des entreprises des travaux d'extension et de mise en accessibilité du cimetière d'ARTIGNOSC SUR VERDON pour un montant de 2 860,20 € HT (phase 2) ;

Décision du Maire N°2023-11-033 : approuvant le devis de prestation de service de la société SPL Ingénierie Départementale 83 (Mission N°23051), concernant l'assistance pour la réalisation d'un SDAEP pour un montant de 4 410 € HT ;

Décision du Maire N°2023-11-034 : approuvant le devis de prestation de service de la société SPL Ingénierie Départementale 83 (Mission N°23050), concernant l'assistance pour la réalisation d'un SDA et l'actualisation du zonage d'assainissement, pour un montant de 4 970 € HT ;

- DROIT DE PREEMPTION :

Décision du Maire N°2023-11-031 : portant décision de ne pas préempter les biens cadastrés : parcelles N°768 et 769 - section F et parcelle N°524 - section B ;

- CONTRATS ET CONVENTIONS :

Décision du Maire N°2023-10-028 : approuvant la mise en place et le fonctionnement d'un site de compostage de proximité pour les bio-déchets avec la CCLGV ;

Décision du Maire N°2023-10-029 : approuvant et signant la convention d'occupation précaire d'un local de stockage au profit de Madame Nadine LANDRY épouse MOUTTET, pour l'année 2024 ;

Décision du Maire N°2023-10-030 : approuvant et signant la convention de mise à disposition de la salle polyvalente, à titre gratuit, pour une période allant du 18 octobre au 31 décembre 2023, avec l'association « Champ des Stylos », représentée par Madame Dorothee VOLUT ;

Décision du Maire N°2023-11-032 : approuvant et signant le contrat de vérification périodique des installations techniques des bâtiments communaux, pour une durée de trois ans et pour un montant de 3 544,04 € HT, avec la société BUREAU VERITAS EXPLOITATION ;

2023-12-029 - ZONE D'ACCELERATION POUR L'IMPLANTATION D'INSTALLATIONS TERRESTRES DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES (ZAErR) : LANCEMENT DE LA CONCERTATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les modalités de la concertation avec la population concernant l'identification des secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable, appelés « Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAErR) », comme suit :

- Mettre à disposition du public un dossier permettant la compréhension du choix de la localisation des ZAErR du 19 décembre 2023 au 09 janvier 2024 ;
- Mettre à disposition du public un registre aux jours et heures d'ouverture de la mairie du 19 décembre 2023 au 09 janvier 2024 ;

2023-12-030 - TERRITOIRE D'ENERGIE VAR : TRANSFERTS DE COMPETENCES DES COMMUNES DE GASSIN, SAINT-TROPEZ ET SEILLANS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les transferts des compétences énumérées et présentées par Monsieur le Maire et l'autorise à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision ;

2023-12-031 - CHARTE DE L'ACCUEIL SOCIAL INCONDITIONNEL DE PROXIMITE (ASIP)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la charte de l'accueil social inconditionnel de proximité (ASIP) telle que présentée par Monsieur le Maire et l'autorise à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision ;

2023-12-032 - CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la création, à compter du 1^{er} janvier 2024, pour des CCD d'une durée d'un an maximum :

- o d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial, relevant de la catégorie C, à temps complet ;
- o d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial, relevant de la catégorie C, à temps non complet (23/35^{ème}) ;

2023-12-033 - ACQUISITION DE TERRAINS DANS LE CADRE DE L'EXTENSION ET DE LA MISE EN ACCESSIBILITE DU CIMETIERE D'ARTIGNOSC SUR VERDON

Après le départ de M. Sylvain GARRON, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, confirme se porter acquéreur, à l'euro symbolique non recouvrable, des parcelles cadastrées :

- section B - N° 619 et 622 appartenant à Monsieur Sylvain GARRON (1 299 et 24 m²) ;
- section B - N° 624 appartenant au consort MEROLA (128 m²) ;

2023-12-034 - ACQUISITION D'UN TERRAIN DANS LE CADRE DU RACHAT DE LA VOIRIE : COPROPRIETE « LES PLANETS »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, confirme se porter acquéreur, à l'euro symbolique non recouvrable, de l'ensemble des voies et éléments d'équipement communs ainsi que du tréfond, de la copropriété « Le Planets », cadastrée : section B - N° 618 ;

2023-12-035 - ACQUISITION D'UN TERRAIN : PARCELLE N°247 - SECTION C, POUR LE DEPLACEMENT DE L'ORATOIRE DE SAINTE EUPHEMIE

Monsieur le Maire laisse la présidence pour cette question portée à l'ordre du jour à Monsieur Jacques AVANIAN et sort de la salle du conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, confirme se porter acquéreur, pour un euro symbolique non recouvrable, de la parcelle cadastrée : section C - N° 247 d'une superficie de 530 m² ;

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

N'ayant pas d'informations diverses ou de communications à transmettre, Monsieur le Maire clôture la séance à 19h 10 heures.

A ARTIGNOSC-SUR-VERDON, le 11 décembre 2023

Le Maire
Monsieur Serge CONSTANS



La secrétaire de séance
Madame Christine MESSAGER



ECHANGES AVEC LES ADMINISTRES :

Il a été évoqué :

- La possibilité pour la CCLGV, de déléguer la collecte et le traitement des déchets à une entreprise privée, notamment le niveau de service, le regroupement des points de collecte, le fonctionnement de la déchèterie et le coût au contribuable.
- Chemin de la Coste : Suit son cours , le géomètre a établi le plan , quelques corrections à revoir.
- Tennis : devis signé

Arrêté par Nous, Maire de la commune d'Artignosc-sur-Verdon, pour être publié sous forme électronique sur le site internet de la commune d'ARTIGNOSC SUR VERDON, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A ARTIGNOSC-SUR-VERDON, le 26 janvier 2024

Le Maire
Serge CONSTANS

A blue ink signature of Serge Constans, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line and a small flourish.

La secrétaire de séance
Christine MESSEGER

A blue ink signature of Christine Messeger, featuring a series of overlapping loops and a long, sweeping tail.